

Mardi 14 avril 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réaction de l'Afer au plan de relance de l'investissement

Mercredi 8 avril 2015, le Premier Ministre Manuel Valls a présenté un plan de relance de l'investissement en France et confirmé l'augmentation de 2 milliards d'euros (à environ 8 milliards) des fonds de développement de la Banque Publique d'Investissement pour renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire. Le Premier Ministre a également annoncé que des mesures vont être prises pour encourager les contrats d'assurance-vie Euro-Croissance.

*« Ces annonces vont dans le bon sens car l'investissement des entreprises, cotées ou non, est un levier de croissance fondamental pour notre économie. J'attends avec impatience les mesures de soutien aux contrats Euro-Croissance mais l'Afer attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de préserver tout au long de la période le statut fiscal et social de l'assurance vie »* a déclaré le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, précisant que *« de son côté, l'Afer entend affirmer en 2015 sa responsabilité d'association citoyenne en incitant les épargnants français à financer les entreprises »*.

*« L'Afer vient ainsi de confier à la société Ardian, spécialiste mondial de l'investissement dans les entreprises non cotées, une première enveloppe de 200 millions d'euros du portefeuille du Fonds Garanti en euros Afer. Elle sera investie dans les Pme françaises non cotées. Par ailleurs, l'association vient de lancer le premier support actions 100% dédié aux Pme destiné aux adhérents de l'Afer, Afer Actions Pme, confié à Bnp Paribas Asset Management, et proposera, en juin, avec son partenaire historique Aviva, son support Afer Eurocroissance au sein du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer »* a rappelé Gérard Bekerman.

-----

L'AFER - Association Française d'Épargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 720 000 adhérents représentant une épargne de 48 milliards d'euros. Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'AFER est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.